

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 25 septembre 2008

PRESIDENCE : Madame Heidi ARNI

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

— Après étude du **préavis municipal no 27/2008** qui nous propose le :

Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets

— Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour

— Après lecture du rapport de la commission ad hoc qui recommande :

- **d'adopter les directives sur la collecte de déchets urbains et de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2009**

— et celui de la commission de gestion qui nous propose **l'amendement suivant** :

- **En cas de recours un émolument de Frs 150.- est perçu. Il est remboursé si le recourant obtient gain de cause.**

L'assemblée décide de procéder au vote de l'amendement qui est accepté par :

23 OUI - 1 NON - 4 ABSTENTIONS

Ensuite l'assemblée procède au vote du préavis au complet, y compris l'amendement, qui est accepté par :

22 OUI - 3 NON - 3 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 25 septembre 2008

La Présidente :
Heidi Arni

La Secrétaire :
Yvette Freléchox